



**AJACCIO**  
CITÀ D'AJACCIU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ**  
**DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ**  
**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC**  
**DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU**

**Demande de mise en circulation d'une autorisation de stationnement (ADS) de taxi sur la commune d'Ajaccio.**

**DOCUMENTS A FOURNIR**

**Le nouveau titulaire (ou titulaire envisagé dans le cadre d'un transfert de licence) de l'autorisation de stationnement doit fournir :**

**DANS TOUS LES CAS :**

- Certificat d'immatriculation du véhicule-taxi (carte grise).
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'activité professionnelle de taxi ou transport de personnes à titre onéreux à compter du jour de la mise en circulation (si l'attestation de l'assureur ne mentionne pas que la garantie du contrat couvre le transport de personnes à titre onéreux/taxi, il devra être complété par un justificatif en attestant).
- Copie du certificat de visite technique du véhicule en cours de validité, passée dans un centre de contrôle technique agréé par la Préfecture.



**Ces documents sont à transmettre à chaque changement de véhicule.**

**EN CAS D'EXPLOITATION DE L'ADS PAR UN CONDUCTEUR SALARIE :**

- copie du contrat de travail du salarié conducteur ;
- copie de la déclaration préalable à l'embauche réalisée auprès de l'URSSAF ;
- copie de la carte professionnelle du salarié conducteur délivrée par la préfecture ;

**EN CAS D'EXPLOITATION DE L'ADS PAR UN LOCATAIRE-GERANT :**

- copie du contrat de location gérance ;
- copie de l'extrait d'inscription du locataire au répertoire des métiers daté de moins de 3 mois (si non disponible à la date de la demande, ce justificatif devra être transmis au plus tard 15 jours après l'acceptation du transfert par l'autorité municipale).
- copie de la carte professionnelle du locataire gérant (ou du salarié conducteur) délivrée par la préfecture de la corse du sud ;
- en cas d'exploitation par un salarié, copie du contrat de travail, de la déclaration préalable d'embauche réalisée auprès de l'URSSAF, copie de la carte professionnelle du salarié conducteur délivrée par la préfecture ;



**Conformément aux dispositions de l'article L.3121-1-2 du code des transports, le contrat de location- gérance doit OBLIGATOIREMENT inclure la location du véhicule.**